

Ordonnance Souveraine n° 14.513 du 20 juin 2000 rendant exécutoire l'échange de lettres relatif à l'application de l'article 7 modifié de la convention de voisinage entre la France et la Principauté de Monaco, signée à Paris le 18 mai 1963

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	20 juin 2000
Publication	Journal de Monaco du 30 juin 2000 ^[1 p.3]
Thématiques	Traités bilatéraux avec la France ; Relations transfrontalières

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2000/06-20-14.513@2000.07.01>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Vu Notre Instrument de ratification en date du 29 février 2000 ;

L'échange de lettres relatifs à l'application de l'article 7 modifié de la Convention de voisinage entre la France et Monaco du 18 mai 1963, en date du 15 décembre 1997, recevra sa pleine et entière exécution à compter du 1er juillet 2000.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 30 juin 2000

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2000/Journal-7449>